Image not found or type unknown

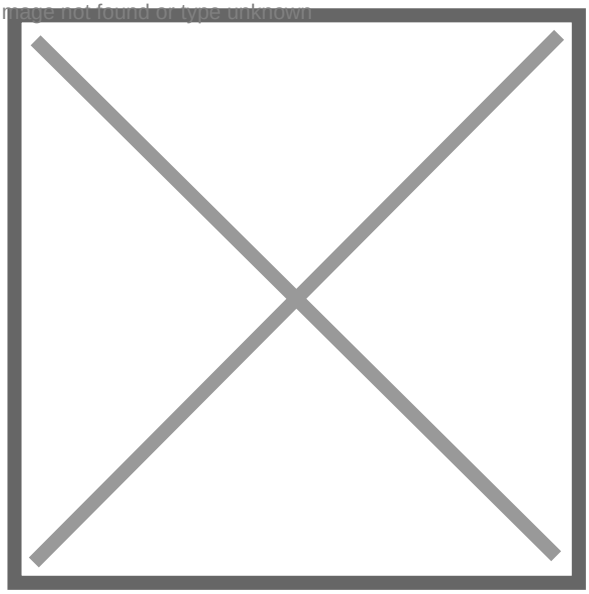

A t'elle le droit a la pension alimentaire

Par **sophie**, le **15/11/2008** à **12:19**

bonjour l'ex conjointe de mon mari a demander un jugement pour le 3 decembre 2008 pour une pension alimentaire.
le probleme c'est que mon mari et au chomage et na que 900 euro par moi moi méme je ne travaille pas.esque l'ex de mon mari pe obtenir la pension alimentaire.
tout en sachant que madame gagne par mois 2000 euro et que son conjoint et proprietaire dun tabac sur les champs elysée.
nous avont un enfant de bas age il va avoir 3ans le 21.11.2008. nous avont aussi payer toute c'est dette pour voiture credit a la consomation.
madame dit que mon mari a quitter le domicile conjugale en 2001 mes le bail de leur apartement a etai signé le 1 novembre 2002. si elle a cette pension alimentaire comment je vais nourire mon enfant nous avons un credit immobilier un credit a la consomation des dette a payer au impot et une dette de 650 euro a notre couvreur doit ton s'inquieté et risquon nous de payer la pension alimentaire. j'espere avoir une reponse rapide de votre part
dans l'atente je vous prie d'agréer madame?monsieur l'expression de mes salutation distingué
cordialement Mme coulon

Par **Marion2**, le **16/11/2008** à **00:30**

Bonsoir,
Seul le JAF est habilité à statuer sur une pension alimentaire, selon vos revenus et ceux de l'ex conjointe de votre mari. Je suppose qu'il y a au moins un enfant ?

Cordialement

Par **sophie**, le **16/11/2008** à **18:30**

bonsoir oui il on un enfant ensemble elle a bientot 15ans.
et un enfant avec moi de 3 ans.
j'espere que le jaf prendras en compte que nous avons payer tte c dette
en tout qua je vous remerci de votre reponse merci beaucoup

sophie

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés